

# Conditions générales des cours et animations

## Table des matières

1. Conditions valables pour l'ensemble des cours et animations .....	3
1.1. Encadrement .....	3
1.2. Règlement du Centre Gecko escalade Sàrl.....	3
1.3. Prix des cours.....	3
1.4. Inscription.....	3
1.5. Confirmation de l'inscription.....	3
1.6. Démarrage d'un cours.....	4
1.7. Paiement .....	4
1.8. Annulation de l'inscription .....	4
1.9. Matériel mis à disposition .....	4
1.10. Equipement personnel .....	4
1.11. Handicap, problème médical ou de santé.....	5
1.12. Assurance .....	5
1.13. Accompagnants .....	5
1.14. Exclusion .....	5
1.15. Droit à l'image .....	5
1.16. Protection des données.....	5
1.17. Cessation d'activité et circonstance exceptionnelle .....	5
2. Conditions spécifiques aux cours hebdomadaires .....	6
2.1. Durée et organisation des cours .....	6
2.2. Inscription.....	6

2.3. Inscription en cours d'année .....	6
2.4. Prix des cours.....	6
2.4.1. Les frais d'inscription.....	6
2.4.2. Le prix du cours .....	6
2.4.3. La location du matériel.....	6
2.5. Avantages financiers .....	7
2.6. Niveaux.....	7
2.7. T-shirt .....	7
2.8. Compétitions pour T-Team et Gecko-Team .....	7
2.9. Changement en cours de session.....	7
2.10. Suspension des cours durant l'année.....	8
2.11. Résiliation .....	8
2.12. Paiement du cours.....	8
2.12.1. Covid-19 – Situation d'exception pour la facturation .....	8
2.13. Absences.....	8
3. Conditions spécifiques aux cours ponctuels .....	9
3.1. Définition .....	9
3.2. Prix des cours.....	9
4. Conditions spécifiques aux animations de groupes .....	9
4.1. Définition .....	9
4.2. Inscription.....	9
4.3. Prix de l'animation.....	9
4.4. Déroulement .....	10
4.5. Animation sans moniteur .....	10
4.6. Nombre de participants .....	10
4.7. Utilisation de l'espace Restaurant.....	10
4.8. Utilisation de la salle de conférences .....	10
4.9. Anniversaires .....	11
4.9.1. Inscription.....	11
4.9.2. Tarif et nombre d'enfants .....	11
4.9.3. Goûter .....	11

# 1. Conditions valables pour l'ensemble des cours et animations

Les conditions valables pour l'ensemble des cours et animations sont complétées par les conditions spécifiques aux différents types de cours, soit :

- les cours hebdomadaires (point 2),
- les cours ponctuels (point 3),
- les animations de groupe (point 4).

## 1.1. Encadrement

L'encadrement est assuré par des moniteurs d'escalade brevetés Jeunesse+Sport, CIME ou de niveau supérieur. Ceux-ci s'engagent à conduire le cours dans les meilleures conditions de sécurité, selon les capacités des participants et en bonne entente avec les autres utilisateurs de la salle.

## 1.2. Règlement du Centre Gecko escalade Sàrl

Tout participant à un cours s'engage à respecter le règlement du Centre de Gecko escalade Sàrl.

Ce règlement est disponible sur le site internet de Gecko escalade Sàrl ([www.geckoescalade.ch](http://www.geckoescalade.ch)). Il est également affiché dans la salle d'escalade.

Ce règlement poursuit deux objectifs principaux : la prévention des accidents ainsi que la gestion de problèmes liés à l'hygiène et à l'ordre.

Ce règlement doit être connu et respecté de tout utilisateur du centre Gecko escalade Sàrl.

## 1.3. Prix des cours

Les prix des cours sont indiqués sur le site internet de Gecko escalade Sàrl. Ils sont mis à jour régulièrement. Il est précisé dans l'intitulé ce que comprennent exactement les prix indiqués (entrée, location du matériel, nombre de cours, horaire, etc.).

## 1.4. Inscription

L'inscription à un cours se fait au moyen du formulaire du site internet de Gecko escalade Sàrl.

L'inscription à un cours est possible seulement si les places disponibles sont suffisantes. L'ordre d'arrivée des inscriptions à l'administration de Gecko escalade Sàrl fait foi.

En cas de cours complet, il est possible de s'inscrire sur une liste d'attente.

## 1.5. Confirmation de l'inscription

L'inscription prend effet dès sa confirmation par l'administration de Gecko escalade Sàrl.

### 1.6. Démarrage d'un cours

Les cours ne démarrent qu'avec un effectif minimum. Gecko escalade Sàrl se réserve le droit d'annuler un cours en cas d'inscriptions insuffisantes.

### 1.7. Paiement

Le paiement se fait avant le début du cours, à la réception de Gecko escalade Sàrl ou par facture.

En cas de paiement par facture, celle-ci doit être demandée préalablement à l'administration de Gecko escalade Sàrl. Elle est émise d'office pour les cours hebdomadaires.

### 1.8. Annulation de l'inscription

Une fois l'inscription confirmée par Gecko escalade Sàrl :

- Si le participant annule sa participation au cours, les frais d'inscription sont dus et le 10% du montant restant (cours et location) est dû.
- Si le participant annule sa participation au cours à moins de 7 jours avant la date du début des cours, les frais d'inscription sont dus et le 50% du montant restant (cours et location) est dû.
- Si le participant annule sa participation au cours à moins de 48h avant la date et l'heure du début des cours, les frais d'inscription sont dus et le 100% du montant restant (cours et location) est dû.

Pour ces raisons nous conseillons à nos clients de souscrire une assurance annulation pour les cas de maladie ou d'accident.

### 1.9. Matériel mis à disposition

Le détail du matériel mis à disposition est précisé sur le site internet de Gecko escalade Sàrl, dans l'intitulé du cours.

### 1.10. Equipement personnel

Le participant à un cours doit disposer d'un baudrier, d'un dispositif d'assurage à freinage assisté (p.ex. Smart, Megajul, etc.) avec mousqueton compatible (y.c. sécurité anti-retournement) et de chaussons d'escalade. Ce matériel doit être en bon état, selon les normes en vigueur. Le moniteur se réserve le droit de refuser un matériel inadéquat.

Ce matériel peut également être loué à la réception de Gecko escalade Sàrl. En cas de perte ou de détérioration due à un usage inapproprié le matériel loué est facturé au prix coûtant.

Ce matériel peut aussi être acheté au magasin de Gecko escalade Sàrl.

#### 1.11. Handicap, problème médical ou de santé

Tout handicap, problème d'ordre médical ou de santé qui peut péjorer l'activité sportive doit être porté à la connaissance du moniteur. Le participant le mentionne sur la fiche d'inscription sous remarques ou le communique à Gecko escalade Sàrl avant le début du cours.

#### 1.12. Assurance

Chaque participant doit être en possession d'une assurance accident n'excluant pas la pratique de l'escalade sportive.

#### 1.13. Accompagnants

Les accompagnants des élèves peuvent venir les admirer mais doivent rester à l'étage du restaurant.

Si les accompagnants souhaitent grimper ou jouer dans les espaces enfants de la salle, ils s'acquittent d'une entrée et n'interviennent pas dans les cours.

#### 1.14. Exclusion

En cas de problème, Gecko escalade Sàrl se réserve le droit d'exclure un élève du cours. L'exclusion d'un élève ne donne droit à aucun remboursement.

#### 1.15. Droit à l'image

Durant les cours, des photos ou des films peuvent être réalisés et utilisés par Gecko Escalade Sàrl à des fins de formation ou de publicité. Les personnes souhaitant restreindre l'utilisation des images doivent le faire savoir par écrit à Gecko Escalade Sàrl, avant le début des cours.

#### 1.16. Protection des données

Gecko Escalade Sàrl peut partager les coordonnées des élèves avec d'autres élèves à des fins de co-voiturage pour les sorties et les cours. Les personnes ne souhaitant pas que leurs coordonnées soient transmises doivent le faire savoir par écrit à Gecko escalade Sàrl.

En dehors de ce cadre, Gecko escalade Sàrl garantit une gestion confidentielle des données des élèves. La transmission de ces données à des tiers est exclue.

#### 1.17. Cessation d'activité et circonstance exceptionnelle

En cas de cessation d'activité ou de circonstance exceptionnelle empêchant l'exercice de son activité, Gecko escalade Sàrl n'est pas tenu de remplacer ni de rembourser les abonnements et les cours payés.

## 2. Conditions spécifiques aux cours hebdomadaires

Les conditions spécifiques aux cours hebdomadaires s'ajoutent aux « conditions valables pour l'ensemble des cours et animations ».

### 2.1. Durée et organisation des cours

Les cours hebdomadaires ont lieu pendant la période scolaire vaudoise, d'août à fin juin. L'année des cours se compose de quatre sessions. Chaque session comprend neuf cours et une sortie.

Le calendrier des cours est disponible sur le site de Gecko escalade Sàrl. Il présente la liste complète des sessions, des jours sans cours et des sorties pour l'année courante.

### 2.2. Inscription

L'inscription est annuelle, valable d'août à fin juin sans interruption.

### 2.3. Inscription en cours d'année

L'inscription d'un nouvel élève durant l'année nécessite de suivre au minimum un cours d'intégration d'une heure, quel que soit son niveau d'escalade.

Ce cours d'intégration permet :

- d'acquérir les connaissances de base essentielles à la sécurité,
- de déterminer le niveau d'escalade du candidat (c.f. Pt. 2.6),
- de décider de son intégration dans un cours adapté,
- de l'inscrire au besoin sur une liste d'attente.

Ce cours est facturé séparément.

### 2.4. Prix des cours

Les prix des cours comprennent 3 parties :

#### *2.4.1. Les frais d'inscription*

Les frais d'inscription de CHF 50.- sont payables une fois par an à l'inscription. Le prix du t-shirt des cours est inclus.

#### *2.4.2. Le prix du cours*

Le prix du cours est payable à chaque début de session, soit quatre fois pour une année complète.

L'entrée au Centre Gecko est incluse dans le prix du cours. Les élèves au bénéfice d'un abonnement à la salle valable pour toute la session bénéficient d'une réduction de 30% sur le prix du cours.

#### *2.4.3. La location du matériel*

La location du matériel est valable pour une session. Le contrat de location se renouvelle tacitement de session en session, excepté si le matériel est rendu pour la fin d'une session.

Le matériel doit être rendu lors du dernier jour des cours hebdomadaires, même si l'élève poursuit les cours l'année suivante. A défaut, la location sera facturée pour juillet et août.

L'élève est responsable en tout temps de son matériel loué.

### 2.5. Avantages financiers

Un rabais de fratrie de 5% est accordé sur le prix du cours et la location de matériel à partir de deux membres de la même famille inscrits aux cours, 10% à partir de trois membres.

Un rabais de 5% est accordé pour un même élève inscrit à deux cours hebdomadaires différents, 10% à partir de trois cours.

La participation à un cours hebdomadaire donne droit à un rabais de 10% sur le magasin.

### 2.6. Niveaux

Les cours hebdomadaires sont organisés en niveaux. Un élève débutant devra s'inscrire à un cours de niveau 1.

- Niveau 1 : Débutant – Aucun prérequis
- Niveau 2 : Bases de l'escalade en moulinette
- Niveau 3 : Escalade en moulinette maîtrisée (CB1)
- Niveau 4 : Escalade en tête maîtrisée (CB2)
- Niveau 5 : Perfectionnement et progression

### 2.7. T-shirt

Durant les cours, les participants portent le T-shirt Gecko reçu en début d'année, afin que le moniteur puisse les repérer plus facilement dans la salle. Les élèves peuvent acheter un deuxième T-shirt, ou doivent le remplacer en cas de perte, au prix préférentiel de CHF 20.-

### 2.8. Compétitions pour T-Team et Gecko-Team

Gecko escalade Sàrl assure un encadrement aux élèves des T-Team et Gecko-Team qui souhaitent participer à des compétitions.

Quatre compétitions « Climbermania » par an sont généralement proposées. L'inscription sur le site [www.climbermania.ch](http://www.climbermania.ch) est réalisée par le participant et à sa charge. Les élèves inscrits s'annoncent auprès de leur moniteur. Ils se déplacent au lieu de la compétition par leurs propres moyens. Afin de garantir une organisation idéale et pour des raisons de sécurité, le moniteur peut solliciter la présence et l'aide de parents.

### 2.9. Changement en cours de session

Durant les 3 premières semaines de chaque session, si un élève n'est manifestement pas dans un cours adéquat, un changement de cours est possible sans frais.

Passé ce délai, tout changement de groupe demandé par le client en cours de session occasionne des frais administratifs qui sont facturés CHF 50.- par élève.

## 2.10. Suspension des cours durant l'année

Une suspension des cours pour une ou deux sessions durant l'année doit être communiquée par écrit, au plus tard 15 jours avant la fin de la session pour la session suivante.

A la reprise, une place disponible dans le même groupe ou dans un autre groupe ne peut pas être garantie.

Une suspension occasionne des frais administratifs qui sont facturés CHF 50.- par élève.

## 2.11. Résiliation

La résiliation des cours doit être communiquée par écrit, au plus tard 15 jours avant la fin d'une session, pour la session suivante.

Une résiliation en cours de session n'est pas possible.

## 2.12. Paiement du cours

Le paiement des cours hebdomadaires se fait par facture envoyée à l'adresse e-mail indiquée lors de l'inscription.

La facturation a lieu avant chaque session, payable avant le début des cours. En cas de retard de paiement, des frais de rappel sont ajoutés.

### *2.12.1. Covid-19 – Situation d'exception pour la facturation*

Ce point remplace la phrase « La facturation a lieu avant chaque session, payable avant le début des cours » du point 2.12. Il concerne uniquement les élèves de plus de 16 ans révolus.

Au vu des fréquentes fermetures de la salle aux élèves de plus de 16 ans révolus en période de Covid-19, une mesure d'exception pour le paiement des cours leur est mise en place :

- La facture des cours est envoyée à la fin de chaque mois, et non plus au début de la session.
- La montant de la facture correspond au nombre de cours que Gecko Escalade Sàrl a pu ouvrir durant le mois écoulé, que ceux-ci aient été suivis ou non par les élèves (sous réserve du pt. 2.13).
- La facture est payable à 5 jours.
- Toutes les autres conditions détaillées dans le présent document restent valables.
- Ce point 2.12.1 sera supprimé sans information dès la fin des mesures liées au Covid-19.

## 2.13. Absences

Les cours manqués ne sont ni rattrapés ni remplacés.

En cas d'absence prolongée, à partir de la quatrième semaine et sur présentation d'un certificat médical, les cours perdus restants sont crédités sur la prochaine facture ou compensés par des bons d'achat Gecko.



## 3. Conditions spécifiques aux cours ponctuels

Les conditions spécifiques aux cours ponctuels s'ajoutent aux « conditions valables pour l'ensemble des cours et animations ».

### 3.1. Définition

Les présentes conditions spécifiques traitent des cours ponctuels collectifs, programmés à l'avance et des cours ponctuels privés, fixés à la demande du ou des participants.

### 3.2. Prix des cours

Les prix des différents cours sont notés sur le site internet de Gecko escalade Sàrl.

Le prix des cours ponctuels collectifs est indiqué pour une personne.

Pour les cours ponctuels privés, il est précisé si le prix concerne une ou plusieurs personnes.

Les détails concernant le matériel d'escalade mis à disposition et l'entrée à la salle sont précisés dans la description du cours.

## 4. Conditions spécifiques aux animations de groupes

Les conditions spécifiques aux animations de groupes s'ajoutent aux « conditions valables pour l'ensemble des cours et animations ».

### 4.1. Définition

Les animations de groupes sont proposées aux entreprises, groupes constitués, écoles et anniversaires. Ce sont des activités ludiques, sportives et déifiantes sur le thème de la verticalité. Elles n'ont pas pour but de donner une formation à l'escalade.

### 4.2. Inscription

La demande pour une animation se fait par le site internet de Gecko escalade Sàrl, via le formulaire « demande de renseignement » lié à l'animation désirée.

L'animation est programmée d'entente avec le client, selon les possibilités de la salle d'escalade et la disponibilité des moniteurs engagés.

L'inscription prend effet dès sa confirmation par l'administration de Gecko escalade Sàrl.

### 4.3. Prix de l'animation

Le prix est dépendant du nombre de personnes, du nombre de moniteurs, du moment de l'animation et des demandes particulières.

Le prix est calculé par l'administration de Gecko escalade Sàrl qui établit un devis.

#### 4.4. Déroulement

Un ou plusieurs moniteurs de Gecko escalade Sàrl assurent l'animation durant la période devisée.

A la fin de l'escalade, le matériel est rendu et les participants ne sont plus autorisés à retourner dans la salle.

#### 4.5. Animation sans moniteur

Une réservation pour une animation sans la présence de moniteur est possible.

Le groupe utilise la salle sous son entière responsabilité et dans le respect du Règlement du Centre.

Le responsable du groupe certifie que les encadrants du groupe sont aptes à sécuriser les participants.

Un montant de CHF 50.- minimum est facturé pour les frais administratifs. Si le montant de la réservation est supérieur à CHF 50.-, les frais administratifs sont inclus.

#### 4.6. Nombre de participants

Gecko escalade Sàrl se réserve le droit de limiter le nombre de participants du groupe, pour raisons de disponibilités des moniteurs, de sécurité ou d'espace à disposition dans la salle.

Toute modification du nombre de participants doit être annoncée au plus tard 48h avant l'activité. Le cas échéant, le nombre de participants annoncé lors de l'inscription est facturé.

#### 4.7. Utilisation de l'espace Restaurant

Selon l'arrangement convenu, l'espace Restaurant peut être inclus dans l'offre pour un goûter, un apéritif ou un repas.

Il peut également être mis à disposition pour une activité annexe ou pour séparer le groupe.

Il est autorisé d'utiliser la buvette pour pique-niquer, mais il est demandé d'acheter toutes les boissons à la buvette de Gecko escalade.

L'espace Restaurant doit être rendu propre et rangé.

#### 4.8. Utilisation de la salle de conférences

Selon l'arrangement convenu, la salle de conférences d'une capacité de 12 personnes peut être utilisée pour une activité calme autour de la table.

Un beamer, ainsi qu'un flipchart/tableau blanc sont disponibles.

Il n'est pas autorisé de pique-niquer dans la salle de conférences, seules des boissons peuvent être consommées.

La salle de conférences doit être rendue propre et rangée.

## 4.9. Anniversaires

### 4.9.1. Inscription

La demande pour un anniversaire se fait par le site internet de Gecko escalade Sàrl, via le formulaire « inscription pour un anniversaire » sur la page dédiée.

L'animation est programmée d'entente avec le client, selon les possibilités de la salle d'escalade et la disponibilité des moniteurs engagés.

L'inscription prend effet dès sa confirmation par l'administration de Gecko escalade Sàrl.

### 4.9.2. Tarif et nombre d'enfants

Le tarif est indiqué pour un enfant, mais un montant minimal est facturé pour une animation d'anniversaire.

Le nombre d'enfants doit être confirmé 48h à l'avance. Le cas échéant, le nombre d'enfants inscrit est facturé.

Gecko escalade Sàrl se réserve le droit de limiter le nombre d'enfants participant à un anniversaire, pour des raisons de disponibilités de moniteurs, de sécurité ou d'espace à disposition dans la salle.

### 4.9.3. Goûter

Un forfait « goûter » peut être commandé à l'avance, comprenant un gâteau au chocolat maison et les boissons à volonté. Le tarif est indiqué pour un enfant.

Sans le forfait « goûter », il est autorisé d'apporter son propre gâteau, mais il est demandé d'acheter toutes les boissons au Restaurant de Gecko escalade Sàrl.

Le goûter est pris à l'espace Restaurant, sous la responsabilité des accompagnants.

L'espace Restaurant doit être restitué propre et rangé.

Gecko escalade Sàrl, Sottens, le 21.01.2021